



GUIDE DU MATÉRIEL

Du **prêt** à la **restitution** :
les bonnes pratiques
d'entretien



Maître Lavisse Matthieu



LOCATION DU MATÉRIEL



QUE DOIS-JE LOUER ?

Le matériel nécessaire à la pratique :

- Masque
- Veste
- Sous-cuirasse
- Pantalon
- Sabre
- Bustier (pour les femmes de plus de 11 ans)

Le tarif de la location est calculé par équipement. Vous louez donc uniquement le matériel que vous ne possédez pas.

Exemple : si vous possédez un sabre et une sous-cuirasse, vous louez uniquement la veste, le masque et le pantalon.

OÙ EST STOCKÉ LE MATÉRIEL ?

Pour simplifier l'organisation de chaque séance, le club vous permet, en échange d'un chèque de caution de 240 €, de conserver le matériel loué à votre domicile pendant toute la saison. Cela permet de :

- Garantir l'hygiène de la tenue en vous laissant responsable de son lavage.
- Garantir la disponibilité d'une tenue adaptée à vos mensurations.

Pour des raisons de sécurité et de partage, seuls le sabre et le matériel électrique sont stockés à la salle d'armes.

NETTOYAGE ET ENTRETIEN



Vêtements



La tenue se lavent en machine à 30°C (lessive et assouplissant), programme "délicat" ou "laine". Puis se sèche à l'air libre.

A éviter : Sèche linge et repassage

Veste électrique

Le lavage à la machine est possible et à faire que si nécessaire, à 30° en "cycle court" (veste retournée).

A éviter : le sèche linge et essorage, pour ne pas abimer les fils métalliques qui sont très fragiles



Masque simple ou électrique

Pour le masque, au lave vaisselle sans produit (la présence de sel est sans conséquence).

Ou lavage à la main avec un séchage à l'air libre

A éviter : le sèche linge et essorage, pour ne pas abimer les fils métalliques qui sont très fragiles



Armes

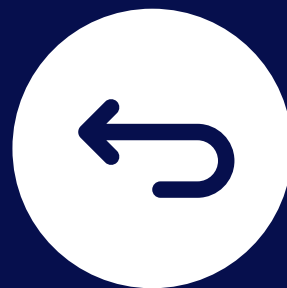


Pour minimiser la rouille, gardez-les dans un endroit sec. Évitez de les laisser dans votre sac d'escrime.

Si vos lames sont oxydées, utilisé une gomme ou papier abrasif.

Si la lame bouge à l'intérieur de la coquille, il faut resserrer le pommeau à l'aide d'une clé Allen

RESTITUTION DU MATÉRIEL



GESTION DU MATÉRIEL (LICENCE COMPÉTITEUR)

Le **matériel électrique** est **prêté gratuitement** aux tireurs de la catégorie **M11**, afin de leur permettre de découvrir la pratique de l'escrime électrique et de participer à leurs premières compétitions dans les meilleures conditions.

À partir de la catégorie **M13**, les fils électriques ne sont plus disponibles à la location. À partir de **M15**, le **gant électrique** n'est également **plus disponible** à la location.

Dans le cadre de la **licence compétiteur**, seuls les **masques** et **vestes électriques** sont mis **à disposition**.

RESTITUTION DU MATÉRIEL

À la fin de la saison, des permanences sont organisées afin de permettre la restitution du matériel ou, si nécessaire, le renouvellement de la location pour la saison suivante.

✓ **Matériel rendu en bon état** : La **caution est restituée** ou détruite, selon le mode de dépôt utilisé.

✗ **Matériel perdu ou détérioré** : En cas de perte ou de détérioration importante du matériel, la **caution de 240 € est encaissée**.

En cas de perte ou de détérioration en cours de saison :

Si vous nous **signalez la perte ou la détérioration** d'un ou plusieurs éléments du matériel au cours de la saison, ceux-ci pourront être remplacés, sous réserve des stocks disponibles.

Dans ce cas, seul l'élément concerné est facturé, sur la base de son **prix d'achat** actuel. La **caution** de 240 € est alors **conservée** dans son intégralité jusqu'à la restitution du matériel.

Enfin, lors de l'utilisation d'un sabre à l'entraînement ou en compétition, si une casse survient (par exemple une lame cassée), seule la pièce à remplacer est facturée, et non l'intégralité du sabre.